



Séance du 16 décembre 2025

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale de Saint-Germain-le-Châtelet, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ANDERHUEBER, Président.

Nombre de conseillers

En exercice :	42
Présents :	25
Absents :	17
dont suppléés :	0
dont représentés :	6
Votes pour :	31
Votes contre :	0
Abstention :	0
Suffrages exprimés :	31

Date de la convocation

10/12/2025

Date de publication

18/12/2025

Titulaires présents : L. AFFHOLDER, J-L. ANDERHUEBER, O. BAZIN, R. BEGUE, J-P. BRINGARD, L. BROS-ZELLER, C. CANAL, M-J. CHASSIGNET, J. CHIPAUX, C. CODDET, P. DEMOUGE, A. FENDELEUR, A. FESSLER, P. GUIGON, J-M. HUGARD, M. JACQUEY, P. MIESCH, A. NAWROT, E. PARROT, A-S. PEUREUX-DEMANGELLE, J-L. SALORT, G. TRAVERS, P-C. VILQUIN-CUENIN, E. WEISS, A. ZIEGLER

Pouvoirs : G. MICLO à J-P. BRINGARD, F. MONCHABLON à J-L. SALORT, E. HOTZ à P. GUIGON, C. LESOU à J. CHIPAUX, V. ORIAT-BELOT à J-L. ANDERHUEBER, C. PARTY à C. CANAL

Secrétaire de séance : C. CANAL

Délibération n° 136-2025

Objet : Assainissement collectif - agglomération d'assainissement de Lachapelle-sous-Rougemont - programme pluriannuel

Vu

- l'arrêté préfectoral n°90-2023-12-06-00003 du 6 décembre 2023 relatif aux statuts communautaires,

Considérant

- les travaux de la commission assainissement du 25 novembre 2025,

Monsieur le Président rappelle que le bureau d'études OXYA a été missionné pour la réalisation d'un diagnostic du réseau de collecte de l'agglomération d'assainissement de Lachapelle-sous-Rougemont. Il rappelle qu'un tel diagnostic est obligatoire tous les 10 ans.

OXYA a rendu son rapport final, celui-ci identifie un certain nombre d'anomalies :

- une présence d'eaux claires parasites permanentes non négligeables (environ 300 m³/j) en aval du système d'assainissement, en période de nappe haute,
- une infiltration d'eau au niveau des regards,
- des branchements productifs,
- des réseaux vieillissants drainant des eaux claires permanentes en forte quantité en période de nappe haute,
- la présence de réseaux unitaires.

Monsieur le Président précise qu'OXYA a énuméré les travaux à engager afin de réduire les eaux claires parasites permanentes et météoriques et donc, d'améliorer l'exploitation et le fonctionnement du système d'assainissement de Lachapelle-sous-Rougemont.

Monsieur le Président propose de valider le programme pluriannuel de travaux ci-après, les travaux étant classés par priorité.

Il comprendra dans un premier temps la mise en place d'un diagnostic permanent. Monsieur le Président précise que la mise en œuvre d'un diagnostic permanent répond aux obligations de la collectivité en application de l'article 12 de l'arrêté du 21 juillet 2015. En effet, la réglementation impose la réalisation de la phase d'initialisation avant le 31 décembre 2024 pour les systèmes d'assainissement supérieur à 2 000 EH.

Enfin, le programme pluriannuel sera le suivant :

Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Berger Levrault

Publié le

ID : 090-200069060-20251216-136_2025-DE

PROGRAMMATION PLURIANNUELLE AGGLOMERATION LACHAPELLE-SOUS-ROUGEMONT						
PRIORITE	ACTION	LOCALISATION	GAIN EC			
2028						
2029						
3	Renouvellement 500 ml DN 200	passage sous ruisseau - LSR	200 m ³ /j	200 000 €		240 000 €
1	regard à réhabiliter	41 rue du gnl De Gaulle - LSR mairie	8,6 m ³ /j	1 700 €		2 040 €
1	regard à réhabiliter	face rue de Leval - regard ds les prés - ROUGEMONT	8,6 m ³ /j	1 700 €		2 040 €
1	regard à réhabiliter	1 rue de la Constantine - ROUGEMONT	4,3 m ³ /j	1 700 €		2 040 €
1	2 BB à réhabiliter	allée Dr paul Robert - ROUGEMONT (PR ancienne gare)	4,3 m ³ /j	1 700 €		2 040 €
1	regard à réhabiliter	PR RN 83	0,9 m ³ /j	1 700 €		2 040 €
2030						
2	renouvellement 56 ml DN 200	7-9 rue Pierre Jaminet - LSR	8,6 m ³ /j	39 200 €	39 200 €	47 040 €
2031						
2032						
2	mise en séparatif 600 ml DN 200	rue de la Bavière - ROUGEMONT	71 m ³ /j	420 000 €		504 000 €
	mise en séparatif 160 ml DN 200	rue de Masevaux - ROUGEMONT		112 000 €		134 400 €
	apport diffus	19-25 rue de la Bavière - ROUGEMONT	25,9 m ³ /j			
	apport diffus	15 rue de la Bavière - ROUGEMONT	17,3 m ³ /j			
	apport diffus	10-16 rue de la Bavière - ROUGEMONT	13 m ³ /j			
1	regard à réhabiliter	passage du Charlot - ROUGEMONT	8,6 m ³ /j	1 700 €		2 040 €
1	2 regards à réhabiliter	15 rue de Masevaux / passage du Charlot - ROUGEMONT	4,3 m ³ /j	3 400 €		4 080 €
1	regard à réhabiliter	8/13 rue de la Bavière - ROUGEMONT	0,9 m ³ /j			
1	2 regards à réhabiliter	23 rue de la Bavière - ROUGEMONT	0,9 m ³ /j			
2033						
2034						
2035						
2	renouvellement 200 ml DN 200	2-6 place de l'Eglise / place De Gaulle - ROUGEMONT	23,3 m ³ /j	140 000 €	140 000 €	168 000 €
2036-2037						
2037-2038						
				TOTAL PGR°	924 800 €	1 109 760 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte la programmation pluriannuelle de travaux dont le montant global s'élève à 924 800 € HT soit 1 109 760 € TTC,

VALIDE la mise en œuvre d'un diagnostic permanent, estimé à 20 000 € HT,

CHARGE Monsieur le Président de lancer la consultation nécessaire pour la passation d'un marché de diagnostic permanent, conformément au code de la commande publique,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette consultation.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- SGC Belfort 2

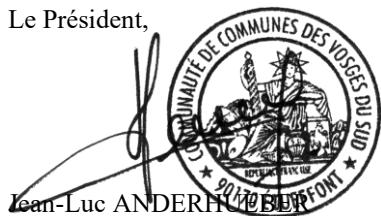
Visa préfectoral

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Luc ANDERHUE

Le secrétaire de séance,



Christian CANAL